

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 4e/41-07  
Séance du 29 JUIN 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## **PARTICIPATION FINANCIERE 2007 AU DEPISTAGE DU CANCER COLO-RECTAL**

La Commission Permanente du Conseil Général,

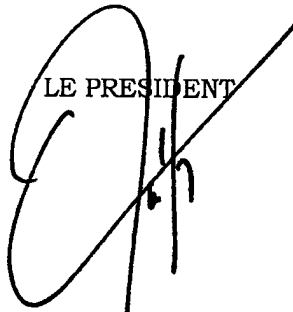
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue à l'association ADECA 68 une subvention de 100 000 €.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer avec l'Association ADECA 68 et l'ensemble des partenaires concernés, la convention jointe au rapport relatif au dépistage du cancer colo-rectal dans le Département du Haut-Rhin.
- ❖ Autorise le versement de la subvention dès la signature de cette convention.
- ❖ Précise que les crédits nécessaires se montant à 100 000 €, sont prélevés au chapitre 65 - Fonction 42 - Nature 6574.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER